

COMMUNE DE NASSOGNE

BUDGET PARTICIPATIF : ANNEE 2026

GRILLE D'ÉVALUATION DES PROJETS RECEVABLES

A DESTINATION DU COMITE DE SELECTION



Commune de Nassogne

CRITERES DE RECEVABILITE :

1. Le dossier a-t-il été déposé dans les délais ?	OUI	NON
2. Le porteur de projet est-il valable comme visé à l'article 3 du règlement ?	OUI	NON
3. Le porteur de projet est une personne morale ; le PV prenant acte de la volonté de se porter candidat et désignant la personne de référence de l'instance décisionnelle est-il annexé au formulaire de candidature ?		
OU	OUI	NON
Le porteur de projet est une association de fait ou un comité de citoyen ; le formulaire a-t-il été signé par au moins 5 citoyens domiciliés à des adresses différentes mais toutes au sein de la commune de Nassogne et le représentant identifié ?		
4. Le projet respecte-t-il la localisation telle que prévue à l'article 4 du règlement ?	OUI	NON
5. Le projet est-il d'intérêt général ?	OUI	NON
6. Le projet présente-t-il un caractère durable ? (<i>caractère pérenne et lien avec le développement durable</i>)	OUI	NON
7. Le projet précise-t-il le choix du type de projet selon l'article 10 du règlement ?	OUI	NON
8. Le budget du projet ne dépasse-t-il pas 25% du budget total investi annuellement par la Commune – soit 5000€ maximum ?	OUI	NON

9. Le budget présente-t-il un caractère réaliste et suffisamment précis par rapport à la description des investissements ou des dépenses matérielles ?	OUI	NON
10. Le budget ne propose-t-il pas des dépenses de fonctionnement ?	OUI	NON
11. Le projet répond-il à au moins un des objectifs du PCDR repris ci-dessous ?		
<i>Cochez la/les cases quand le projet répond à l'objectif :</i>		
<input type="checkbox"/> 1 : Promouvoir et aider les acteurs économiques locaux, à savoir les artisans, les producteurs locaux, les commerces de proximité et les TPE-PME		
<input type="checkbox"/> 2 : Mieux capter les retombées économiques du tourisme, d'une part, en profitant de la localisation stratégique du territoire et, d'autre part, en faisant connaître et en encadrant les acteurs touristiques		
<input type="checkbox"/> 3 : Tendre vers l'autonomie énergétique en s'appuyant sur la dynamique exemplaire et novatrice initiée depuis quelques années	OUI	NON
<input type="checkbox"/> 4 : Préserver les éléments naturels et patrimoniaux (eau, forêt, paysages, etc.) qui font la richesse reconnue du territoire		
<input type="checkbox"/> 5 : Aménager et mettre en valeur les cœurs de village tout en renforçant la mobilité douce		
<input type="checkbox"/> 6 : Proposer des logements accessibles à tous en visant prioritairement les jeunes et les aînés		
<input type="checkbox"/> 7 : Accentuer la cohésion sociale et intergénérationnelle		
<input type="checkbox"/> 8 : Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire		

➔ Pour être sélectionné, le projet doit avoir 100% de **OUI**, aux questions posées ci-dessus.